

COMMUNE DE SAINT-AMBROIX (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Acte 35 de 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL : Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

Acte 36 de 2022

AVENANT A LA CONVENTION CCPI MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR 2023 : le conseil municipal a voté à l'unanimité.

Acte 37 de 2022

PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE PRIMELLES : a été voté à La majorité.

Acte 38 de 2022

REGLEMENT DU CITY STADE : le conseil municipal a voté à l'unanimité.